



Syndicat
national de
l'environnement



Déclaration CTM du 8 janvier 2020

Mme la secrétaire générale, mesdames messieurs, chères camarades,

Le Comité Technique Ministériel du 4 décembre 2019 ne s'est pas tenu, faute de quorum, car vous avez refusé, Mme la secrétaire générale, le report de certains points prévus à l'ordre du jour.

Vous avez reconvoqué le CTM le 19/12, puis vous avez accepté le report de ce CTM reconvoqué, certes, mais vous refusez aujourd'hui un nouveau report et reconvoquez un CTM sur la base de textes différents de la première convocation, ce qui entache évidemment d'irrégularité votre procédure.

Le pays connaît en ce moment un des plus longs conflits sociaux de ces dernières décennies. L'ensemble des catégories professionnelles est, à divers degrés, mobilisé contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, qui a mis du temps à se dessiner, mais qui apparaît aujourd'hui au grand jour dans ses fondements les plus clairs : préparer, par des pensions de base strictement contenues, le transfert de notre système de retraites vers les fonds de pension. Des accointances de M. Delevoye avec le monde des assurances à la promotion dans l'ordre de la légion d'honneur à M. Cirelli, magnifique marque de mépris de notre président vis-à-vis de l'ensemble des Français, les masques ont fini par tomber.

Face à cela, les agents de notre pôle ministériel ont montré leur détermination, avec dès les 5 décembre dernier des taux de grévistes inédits dans certains secteurs, malgré leur bien faible visibilité, d'autant que, dans ces ministères comme ailleurs, l'administration joue la carte de la minimisation du décompte de grévistes. (À ce titre, nous demandons que les agents qui n'ont pas été comptabilisés comme grévistes dans les statistiques ministérielles ne fassent l'objet d'aucune retenue sur salaire.)

Demain encore les agents de nos ministères seront mobilisés contre cette réforme qu'ils savent néfaste.

Ils ont regardé les simulateurs du gouvernement. À votre avis, y a-t-il un.e seul.e agent.e de nos ministères qui peut dire ce qu'il.elle touchera lors de son départ en retraite ?

Le président Macron avait dans sa campagne promis un système universel, sans allongement de durée de cotisation et sans baisse des pensions. Nous savons maintenant que ce qu'il propose ne satisfait plus aucun de ces trois critères. Avec l'enfumage en plus, en attendant la pantalonnade des concessions de dernière minute aux organisations dites réformistes.

Les agents sont confrontés aujourd'hui à un tournant décisif quant à leurs droits sociaux.

Voilà pourquoi les organisations FO, CGT et FSU, titulaires des deux tiers des sièges de ce CTM, ont demandé à l'administration de surseoir à la tenue des réunions, ne serait-ce que parce que les perturbations issues du mouvement social empêchent objectivement les représentants de se rendre sur le lieu de réunion, mais surtout parce que vous ne pouvez prétendre qu'un débat serein a pu être conduit dans cette période.

L'administration a refusé pour le CTM. Pourquoi ? Parce que justement les agents et leurs représentants sont mobilisés sur un autre front ? L'occasion n'est-elle pas trop belle, pour l'administration, de passer en douce pendant que les agents et les syndicats regardent ailleurs ?

En ce qui concerne les lignes directrices de gestion pour les mobilités, sujet principal de ce CTM, qui vont conditionner la vie professionnelle de tous les agents pour les décennies à venir, après des réunions préparatoires vides de négociations, nous vous avons fait des propositions concrètes, précises, en ce qui concerne en particulier :

- la **gestion par cycles** ; la FSU revendique le maintien de deux cycles et refuse le système généralisé du « fil de l'eau » ; si l'administration propose quatre ou trois cycles, elle se montrera néanmoins ouverte ;
- les garanties d'**accès à l'information** sur les postes ;
- la **motivation précise des avis défavorables** ;
- le **droit à la formation** ;
- la **possibilité effective de recours avant** que les décisions ne soient définitives ;
- l'instauration de **priorités subsidiaires au-delà des priorités légales**, et non seulement d'un système de critères complémentaires d'application floue ;
- le **droit au retrait** de candidature ;
- de véritables **garanties de maintien en poste** pour les **congés parentaux** post mater.paternité et pour les **congés formation** de courte durée (moins de six mois) ;
- le **droit au retour** étendu aux retours de congés parentaux post mater.paternité et congés formation longs ;
- la stricte **limitation de l'application de durées minimales** dans les postes ;
- la **reconnaissance des organisations syndicales représentatives** au niveau national et au niveau local.

Sans compter la question de l'**égalité professionnelle**, les LDG devant donner toutes les garanties d'égal accès aux postes, et proposer les outils de suivi.

Que nous proposez-vous ? Qu'en avez-vous fait ?

Des vagues petits ajustements cosmétiques, sans rien céder sur l'essentiel. Pire même, vous reculez sur l'**applicabilité** des LDG à **tout le ministère**, services et établissements publics. Sans parler de l'**information générale des agents** ni de la **cohérence avec les autres ministères**, sur lesquelles nous n'avons aucun élément. Quid en particulier des agents de statut finances ou agriculture qui peuvent naviguer d'un ministère à l'autre, ou encore des agents transférés au ministère de la recherche via la création de l'université Gustave Eiffel ? Quid des chercheurs (CR-DR), des corps techniques et administratifs affectés dans cet établissement ? Quid des enseignants des lycées maritimes ?

Par ailleurs, avant les éventuelles discussions sur les lignes directrices pour les promotions, allez-vous, oui ou non, engager une concertation sur la stratégie pluriannuelle RH, qui devrait être le premier point à discuter, conformément au décret du 29 novembre 2019 ?

Nos ministères se meurent par absence totale d'ambition politique des ministres qui en ont la charge, et la destruction accélérée de leurs moyens, à l'instar des saignées dramatiques dans le BOP 135 décidées et annoncées – ou pas annoncées – avec la plus grande légèreté du monde. Notre administration joue le rôle de catalyseur de sa décomposition.

Sur ce sujet, que vous avez bien voulu ajouter à l'ordre du jour de ce CTM reconvoqué, qu'avez-vous à nous dire de la part de la ministre Gourault, par exemple pour la mise en œuvre par les DREAL des « objets de la vie quotidienne », comme la rénovation énergétique des bâtiments, du déploiement du plan d'action coeur de ville, la création des places logement d'abord, la mise en place des mesures de solidarité climatique (chèque énergie, prime pour le remplacement de chaudière)... ? Alors que les services concernés doivent perdre la moitié de leurs effectifs cette année ? Qu'est-ce que ça veut dire, des missions sans agents pour les conduire ?

Ce que vous êtes en train de faire aux personnels de nos ministères n'est pas correct. Vous ne les respectez pas.

Illustration de votre irrespect pour les agents, l'attitude de votre administration lors de la CAP du 18/12/2019 des techniciens de l'environnement, qui refuse d'appliquer la loi, malgré un rappel à la

loi du défenseur des droits. C'est inadmissible ! Entendre dire par la DRH de l'OFB que la seule motivation de la personne discriminée et qui demande réparation est la vengeance relève du plus profond mépris. Admettre que le poste sur lequel il a postulé soit retiré de la liste des postes soumis au mouvement, c'est de la magouille !

Sur un autre cas, la DRH remet en cause un avis médical certifié pour refuser une mutation, là on est dans la pratique illégale de la médecine !

Madame la secrétaire générale, Monsieur le DRH, puisque vous laissez faire, vous cautionnez ces pratiques.

Voilà donc comment vont se décliner à l'avenir les lignes directrices de gestion dans les établissements publics ?

L'Office Français de la Biodiversité est à peine créé, au 01/01/2020, que son directeur général dévoile d'emblée sa méthode, en diffusant avant la création de l'établissement par une note sur intranet non signée, et non soumise à l'avis du CT, les nouvelles règles en matière de temps de travail. On marche sur la tête ! C'est ça l'autonomie des établissements ? La négation basique des principes de droit ?

Là aussi, vous cautionnez ?

Nous vous demandons aussi où vous en êtes pour la réalité du droit d'option dans les secrétariats généraux communs.

Nous vous demandons aujourd'hui si vous êtes prête à des avancées réelles sur la douzaine de points mentionnés plus haut sur les lignes de gestion. Dans le cas contraire, je crains que nous n'ayons pas grand-chose à faire ici. Et cela conditionnera la poursuite de la participation de la FSU aux discussions sur les règles de promotion.

Voilà en substance les vœux que nous émettons pour cette nouvelle année : le respect des agent.es de nos ministères, dans les services et dans les établissements publics, et des missions qu'ils.elles défendent encore au quotidien.

Je vous remercie,